Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1276

Rubrik: Vaud : état-communes

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une occasion manquée de désenchevêtrer les fils

Qui fait quoi? Qui paie quoi? Où s'arrêtent les compétences de l'Etat, où commencent celles des communes? Le Conseil d'Etat vaudois veut procéder à un inventaire méthodique et se donne quatre ans pour aboutir à une clarification.

SI L'ON SAIT qu'il est doté d'un Département de l'intérieur (et de la santé publique) chargé spécifiquement des relations avec les communes et de leur contrôle, le constat que dresse le Conseil d'Etat vaudois lui-même est d'une étonnante autocritique.

Nous citons:

- «Absence d'inventaire des tâches Etat-communes à jour.
- Absence de vue d'ensemble des flux financiers Etat-communes et communes-Etat.
- Chaque département travaille pour et avec les communes, sans coordination.
- Concertation insuffisante avec les communes, en tant que partenaires de l'Etat.
- Existence d'importantes disparités entre les communes en matière de capacité contributive».

Contribution de 50 millions

Absence + absence. Mais qui donc était responsable jusqu'ici? Si l'on ajoute que les préfets sont chargés dans chaque district d'exercer un contrôle centralisé, que l'Etat dispose d'un service statistique performant, que certains projets ont été poussés très avant, comme Police 2000, ces absences étonnent plus encore.

On va donc se remettre systématiquement à l'ouvrage, mais on relèvera deux choses. Le travail se fera en partenariat avec l'Union des communes vaudoises, normal. Elle a choisi pour la représenter des délégués quasi monocolores, de centre droit. On répondra que la représentativité géographique l'a voulu. Mais précisément une des caractéristiques de l'évolution urbaine vaudoise est l'apparition de nouvelles sensibilités au niveau communal, Montreux en étant le dernier exemple. Regrettable que l'Union des communes ne l'ait pas enregistré. Les risques de verrouillage en sont accrus d'autant.

Cette étude que l'on pourrait appeler paisible interfère avec le régime transitoire qui va exiger des communes pour 1997 une contribution, éventuellement renouvelable, de 50 millions. Or cette contribution n'est pas uniforme, selon le nombre d'habitants, mais elle tient compte de la classification des communes et applique en conséquence un barême qui frappe beaucoup plus lourdement les communes riches dont le taux d'imposition se situe entre 40 et 80.

Il est évident que l'opération devra être reconduite tant l'Etat est loin du rétablissement des comptes. Elle pourrait même être amplifiée à l'occasion de la deuxième révision de la loi d'impôt qui procurera, comme la première, des recettes supplémentaires aux communes. L'analyse de la situation est en conséquence bousculée par une situation de nécessité. Cela n'invalide pas l'analyse des flux financiers, mais cela l'inscrit dans une tout autre perspective. Pas question de promettre une opération blanche.

Une situation choquante et unique en Suisse

D'autre part la nouvelle majorité du Conseil d'Etat a souvent affirmé l'importance première qu'elle attribuait à l'inégalité entre les contribuables vaudois selon le lieu de domicile. Certes, cet objet sera étudié par le groupe de travail mis en place. Mais le Conseil d'Etat ne se prononce pas au-delà de l'étude et l'évaluation d'un système de péréquation directe, en quatre ans et sous haute surveillance. Aucune affirmation d'une volonté politique claire de mettre fin à cette situation choquante et unique en Suisse dans son ampleur. Sur un sujet aussi aigu, c'est pour la nouvelle majorité du Conseil d'Etat une occasion manquée. *ag*

BULLES FRIBOURGEOISES

Les dernières séquelles du cartel de la bière

ON NE PEUT que comprendre la tristesse et l'indignation des travailleurs de Cardinal à Fribourg apprenant à l'aube d'un jour ordinaire qu'ils ne comptaient plus, que leur savoir-faire était devenu stérile. Mais la brutalité méprisante des patrons de Feldsschlössen ne peut faire oublier les erreurs des responsables de la branche, du temps où, par accord cartellaire, ils se partageaient le marché.

On a encore en mémoire les combats spectaculaires des grandes surfaces (Coop, Denner) pour briser ces barrages. Et on sait le refus, qui a laissé des traces durables, des consommateurs de se voir imposer un produit qui n'était pas nécessairement à leur goût. Quand le cartel a été ébranlé, la réponse fut la fusion et la répartition du marché sous l'autorité de l'entreprise dominant; mais la fusion ne pouvait masquer la surcapacité. Et le coût des transports, donnée importante de la branche, ne parvenait plus à justifier des monopoles territoriaux. La recherche indispensable des responsabilités, en amont, hélas, ne rendra pas leur poste de travail à ceux de Cardinal. *ag*

Refrain oublié

LES SOLDATS, PENDANT la mob, chantaient sur l'air de l'Internationale:
«C'est la cuite finale
Soûlons-nous et demain
La bière Cardinal remplacera le vin.» *cfp*